

# De nouvelles références pour le génie végétal

Initiée en 2013, la rédaction de la règle professionnelle "Travaux de génie végétal" a été portée par l'Unep, l'AGÉBio, la FFP, l'AITF, Hortis et la DGER. Elle établit les bonnes pratiques techniques à respecter lors d'interventions en milieu naturel.



Comme chaque règle professionnelle du paysage, la règle professionnelle "Travaux de génie végétal" commence par définir le domaine d'intervention des entreprises, avant d'établir un dictionnaire des termes techniques. Moise, longrine, caisson végétalisé, phytoextraction, clayonnage... le génie végétal s'est en effet construit un vocabulaire riche dont chacun ne saisit pas nécessairement les subtilités nécessaires pour mener à bien les projets. S'ensuivent ensuite des descriptions et prescriptions propres à près d'une quinzaine de techniques. Tout commence par l'établissement d'une étude préalable fondée sur un diagnostic pluridisciplinaire, et réalisée par un bureau d'études ou par l'entrepreneur lui-même dans le cadre de son intervention. Cette étude veille notamment à définir les périodes d'intervention variables selon les climats, qui déterminent eux-mêmes les périodes de croissance végétale et de repos végétatif. En effet, le végétal demeure un élément clef dans la mise en œuvre de la plupart des techniques. En ce sens, la règle professionnelle "Travaux de génie végétal" accorde une place importante aux critères de choix du matériel végétal. Si bien évidemment, les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont à proscrire systématiquement, le commerce de certaines espèces végétales est par ailleurs encadré par une réglementation européenne et/ou française. A contrario, la règle professionnelle rappelle qu'il est nécessaire de rester vigilant à l'égard de nombreuses autres espèces végétales qui ne sont soumises à aucune réglementation quant à leurs origines.

En ce qui concerne la mise en œuvre des éléments de structure (remblai, pieux, piquets, géotextiles...), la règle professionnelle est richement illustrée par des coupes et schémas. Les renvois vers des ouvrages de références peuvent également répondre aux attentes des lecteurs sur des techniques particulières (restauration de milieux aquatiques, lutte contre l'érosion torrentielle, restauration de sites et sols pollués). Enfin, la règle professionnelle "Travaux de génie écologique" dont la rédaction commencera en 2015 viendra établir de nouvelles recommandations pour les interventions en milieu naturel.

## Intérêt de la règle professionnelle "Travaux de génie végétal",

**Manuel De Matos, entrepreneur du paysage et membre du Groupe Métier Génie Végétal de l'UNEP**



*"Les règles professionnelles "Travaux de génie végétal" sont une mine d'informations et présentent plusieurs intérêts pour l'ensemble de la filière.*

*Tout d'abord, il s'agit d'un document de référence jusqu'alors inexistant. Il pourra, dans ce cadre, servir de support pour des formations à destination de notre personnel. En effet, ces règles constituent un guide de référence, une boîte à outils pour les salariés et les techniciens. Pour autant que ne soient pas négligées les études préalables, ces règles professionnelles pourront apporter un soutien aux maîtres d'ouvrages dans l'élaboration de leurs projets. Elles permettront aussi, grâce aux différentes préconisations ainsi qu'aux bonnes pratiques qu'elles comportent, d'accompagner les chantiers de génie végétal d'un point de vue qualitatif. Outre une nomenclature commune, ces règles proposent des points d'arrêts qui permettront aux entreprises, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage de vérifier ensemble la bonne qualité d'un ouvrage en génie végétal."*



Edité par les Editions de Bionnay - RCS Lyon 401 325 436  
Principaux associés : Erick Roizard, Martine Meunier.  
Les Editions de Bionnay - route du Château de Bionnay - 69640 Lachenas  
Dépôt légal : à parution - Commission paritaire : 0216 T 78604 - ISSN : 1295-506X  
Rédaction - abonnements - publicité : Les Editions de Bionnay - route du Château de Bionnay - 69640 Lachenas  
Gérant, Directeur de la publication : Erick Roizard - Rédacteur en chef : Martine Meunier  
Tél. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11 - E-mail : [redaction@horticultureetpaysage.com](mailto:redaction@horticultureetpaysage.com)  
Imprimerie CHIRAT : 744 rue Sainte Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

*Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 11-Mai 1957 • articles-40 et-41 et Code pénal en son article-425).*